



BULLETIN D'ADHÉSION (valable du 1/11/2022 au 31/12/2023)

AMIS

Je soussigné-e

NOM Prénom

domilié-e à

Ville CP

mail Téléphone

- certifie avoir pris connaissance des statuts et les approuver [<https://reseau-ideal.fr/Les-statuts>]
 certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'approuver [<https://reseau-ideal.fr/Reglement-interieur>]
 certifie avoir pris connaissance de la Charte (voir en bas de page) et y souscrire

Je verse la somme de 10 € autre somme (si supérieure) : €
par chèque virement helloasso [<https://www.helloasso.com/associations/ideal-ici-demain-ensemble-agir-localement/adhesions/adhesion-ideal>]

Fait à (lieu)

le (date)

Signature

Extraits des statuts

article 4 : OBJET

Ici Demain Ensemble Agir Localement (IDEAL) est une association dont l'objet est l'animation d'un collectif d'associations investies dans la transition écologique et citoyenne sur le pays de la Roche aux Fées et ses environs.

Elle se donne comme objectifs de :

- renforcer les liens entre les associations et de valoriser leurs actions
- catalyser et contribuer à l'évolution des pratiques
- agir localement pour un avenir durable et "IDEAL",

afin de défendre le vivant et le vivre-ensemble.

article 5 : MEMBRES

L'association est ouverte à toute association désireuse de contribuer à la transition écologique et citoyenne, la protection du vivant et le vivre ensemble , ainsi qu'aux personnes désireuses d'apporter leur soutien pour la réalisation de ces objectifs.

Membres actifs

L'ensemble de ces associations constitue le groupe des membres actifs : elles adhèrent aux buts et objectifs de l'association par approbation des statuts, de la charte et du règlement intérieur. Elles s'engagent à contribuer au projet de l'association et sont représentées par des personnes physiques désignées par leurs instances dirigeantes. Les membres qui le souhaitent ont place au sein du CA.

Membres amis

Les particuliers qui partagent les valeurs d'IDÉAL et s'engagent à contribuer à la réalisation des objectifs de l'association sont, à ce titre, membre amis. Les amis adhèrent aux buts et objectifs de l'association par l'approbation des statuts, de la charte et du règlement intérieur. Ils participent aux travaux du CA, et d'une manière plus générale aux décisions, dans certaines limites définies au règlement intérieur.

Extraits du règlement intérieur

Assemblée générale

L'assemblée générale est le lieu de débat et de prise de décisions. Sont invités à y participer :

- les membres associatifs : chaque membre actif peut participer aux débats et y dispose d'une voix.
- les membres amis : ils participent aux débats et aux votes mais, afin de préserver la prédominance associative, leurs votes ne peuvent excéder 1/3 des voix exprimées
- les partenaires et autres invités : ils sont invités à assister aux débats. Ils ne disposent que d'une voix consultative et ne disposent pas de droit de vote

La Charte

Ici, nous, citoyen.ne.s, souhaitons être acteurs du changement. Nous nous engageons collectivement pour que

Demain soit synonyme d'échanges, de partage et de solidarité.

Ensemble, portés par ces valeurs, avec ouverture et conviction, nous voulons

Agir positivement, renforcer les liens entre nos structures et contribuer

Localement au développement d'une transition écologique et citoyenne, défendre le vivant et le vivre ensemble pour un avenir... "IDEAL" !